



## LE PASSEPORT EUROPEEN DES LANGUES

Europass est un portefeuille de compétences comprenant cinq documents, complémentaires mais utilisables séparément (CV, passeport de langue, Europass mobilité, supplément au diplôme, au certificat).

L'objectif est d'aider nos étudiants à présenter leurs compétences et leurs qualifications de manière claire.

Cela leur permet de se présenter à leur avantage sur le marché du travail, national ou européen.

Il décrit les compétences, qualifications et connaissances acquises, que ce soit :

- Au cours de la formation (scolaire, supérieure, professionnelle, continue)
- Au cours de la vie professionnelle
- Lors d'expérience personnelles : activités bénévoles, projets associatifs, engagement citoyen...
- Les documents Europass sont reconnus et identiques dans 34 pays d'Europe.

<https://europass.cedefop.europa.eu/fr>

<https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/outils/europass/europass-mobilite/>

